



Ligue Rhône-Alpes de Vol Libre

Mr Vincent Danel  
Président de la LRAVL  
à  
Mr Denis LABEE  
Préfet de la Savoie  
Château des Ducs de Savoie  
Place Caffé  
BP1801  
73018 CHAMBERY CEDEX

Mr le Préfet,

En tant que président de la ligue Rhône Alpes de vol libre et représentant des 10000 licenciés que compte notre région, je tiens à attirer votre attention sur une décision prise par le service de la navigation aérienne centre-Est qui n'est pas sans mettre en cause la sécurité de nos pratiquants.

Le projet que vous trouverez en annexe et qui est sur le point d'être validé, modifie considérablement nos possibilités de vol sur les massifs de l'épine, du Revard et du Semnoz.

Non seulement le vol libre est maintenant complètement impossible lors des week-ends d'hiver sur la crête d'Aiguebelette, mais de plus, la pratique sur les crêtes du Revard et du Semnoz durant les mêmes périodes est tellement encadrée et limitée que les risques de collision entre les pratiquants du vol libre, très nombreux sur ce bassin, vont être très importants.

Une des missions des services de l'aviation civile est d'assurer la sécurité des pratiquants qui utilisent l'espace aérien. Il s'avère que dans le cas présent, la décision prise par le SNA Centre-Est, au mépris des avis de la DSAC CE et des représentants des fédérations de loisirs aériens, met fortement en danger les pratiquants des différentes activités aériennes.

Cette décision est d'autant plus aberrante, qu'il n'existe pas de trajectoires de "vol aux instruments" sur les crêtes du Revard.

Une pétition a par ailleurs déjà été mise en place sur ce sujet le 19/05/2016. Elle a recueilli à ce jour plus de 2 000 signatures.

Pétition consultable à l'adresse :

<https://www.change.org/p/responsables-sites-lravl-sauvegardons-nos-espaces-de-pratique-loisirs-aériens-sur-le-bassin-chambérien>

Texte de cette pétition ci-dessous :

*Malgré de multiples demandes de modifications de la part des fédérations des loisirs aériens, le service de la navigation aérienne Centre-Est a maintenu son projet de classement saisonnier en D de la TMA Chambéry et de création d'une CTR 3 sur la crête de l'épine.*

*Le projet qui vient d'être validé prévoit que :*

- Le classement saisonnier aille du 15 décembre au 7 avril.*
- Les périodes d'activations soient limitées du vendredi au lundi midi.*

*Les conséquences pour nos activités pendant les périodes d'activation sont les suivantes :*

- Impossibilité de voler au-dessus de 300 m/sol sur les crêtes du Revard et du Semnoz. Impossibilité de voler au-dessus de la crête de l'épine au niveau de la nouvelle CTR 3.*
- Impossibilité d'effectuer un transfert Ouest Est par le col de l'épine sans transpondeur.*
- Obligation de transpondeur et accord du contrôleur pour pénétrer la TMA.*

*Les fédérations estiment que le passage en espace D de la TMA de Chambéry est totalement intolérable et demandent qu'une révision de ce projet soit mise en place. Nous demandons que*

*· Les espaces du Revard et du Semnoz soient exclus de ce projet.*

*· Le volume de la future CTR3 soit aménagé afin de permettre le déroulement des activités de loisirs aériens.*

*· L'emprise "horizontale" de la TMA 1 soit réduite au minimum réellement nécessaire et non une copie du volume actuel.*

Les fédérations sportives n'ayant pas réussi à se faire entendre des services de l'aviation civile, nous nous retournons vers vous en espérant que vous pourrez intervenir afin que ce projet soit abrogé ou que de nouvelles négociations puissent être menées avant que de nouvelles actions médiatiques soient mises en place par les licenciés des différentes fédérations impactées par cette décision.

Veillez recevoir, Monsieur le préfet, mes salutations les plus distinguées.

Vincent Danel  
Président de La Ligue Rhône Alpes de Vol Libre